



La situation des personnes vis-à-vis de l'emploi est un élément déterminant de leur niveau de vie, mais, en raison de la diversité des configurations familiales et du jeu des transferts sociaux, les liens entre positions sur le marché du travail et situation économique des ménages sont complexes. La correspondance entre chômage ou faibles rémunérations et pauvreté n'est en effet pas automatique : si les premiers se réfèrent à l'activité individuelle, la pauvreté renvoie à l'insuffisance des ressources du ménage, qui peut comprendre d'autres apporteurs de ressources, des enfants et bénéficiaire de prestations sociales. Ainsi, si 19 % des actifs perçoivent un revenu d'activité ou de remplacement inférieur à 75 % du Smic, environ un quart d'entre eux sont en situation de pauvreté monétaire, soit 4 % des actifs. La configuration familiale semble à cet égard particulièrement importante, puisque 59 % des détenteurs de faibles revenus individuels évitent la pauvreté grâce aux ressources complémentaires du ménage dans lequel ils vivent, apportées principalement par leur conjoint, ou, pour les jeunes actifs, par leurs parents. Cette proportion varie cependant de 36% pour les chômeurs non indemnisés à 73% pour les salariés ayant choisi de travailler à temps partiel, les premiers ayant moins souvent des conjoints actifs que les seconds. Quant aux prestations familiales et sociales, elles permettent à 18% des personnes percevant un faible revenu individuel de bénéficier in fine d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

Nadine LAÏB

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
DREES

Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire

La diminution de la pauvreté monétaire amorcée en France au début des années 70 a connu un ralentissement au début de la dernière décennie. Alors que la part des personnes pauvres avait diminué quasiment de moitié entre 1970 et 1990 (de 12 % à 6,6 % au seuil de 50 % du niveau de vie médian)¹, elle s'est depuis stabilisée à un peu plus de 6 %. Cette évolution de long terme recouvre cependant deux mouvements de sens opposés : la baisse de la pauvreté monétaire a en effet surtout bénéficié aux ménages de retraités, tandis que la proportion des actifs en situation de pauvreté a, au contraire, progressé et même dépassé celle des personnes à la retraite, en relation avec la dégradation de la situation du marché du travail.

Si l'augmentation du chômage et le développement de l'emploi à temps partiel ont eu des répercussions directes sur la dynamique des revenus individuels d'activité, ils n'ont toutefois pas joué de façon univoque sur la pauvreté des ménages, du

1. La pauvreté monétaire (seuil de 50 %) est définie comme la demi-médiane du niveau de vie de l'ensemble des individus, actifs ou non, qu'ils soient en âge de travailler ou non. Le niveau de vie est le revenu disponible (revenu initial diminué des prélèvements et augmenté des prestations sociales) rapporté au nombre des unités de consommation, évaluées selon l'échelle INSEE-OCDE : une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour toute personne supplémentaire âgée de 14 ans et plus et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

fait de l'évolution des structures familiales et de la législation sociale.

Des liens complexes entre situation sur le marché du travail et pauvreté

La probabilité d'être pauvre est plus importante pour les chômeurs non

indemnisés que pour les salariés à temps plein. Pour autant, le lien entre situations défavorisées sur le marché du travail et pauvreté n'est pas mécanique, et une situation difficile sur le marché du travail n'est pas nécessairement synonyme de pauvreté monétaire. En effet, la rémunération du travail et les revenus de remplacement qui lui sont

liés sont par nature individuels, tandis que la pauvreté est évaluée au niveau du ménage. Or, la présence d'autres apporteurs de ressources dans le ménage et le nombre d'enfants à charge sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes du niveau de vie par « unité de consommation », et donc par personne du ménage, et ce à la hausse comme à la baisse. Ainsi des travailleurs à temps complet bien rémunérés peuvent vivre sous le seuil de pauvreté monétaire, si leur conjoint ne travaille pas et qu'ils ont des enfants à charge². A l'opposé, des personnes qui travaillent à temps partiel et perçoivent une faible rémunération peuvent cohabiter avec un conjoint bien inséré sur le marché du travail et bénéficier d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

L'objet de cette étude est d'explicitier les rôles que jouent respectivement vis-à-vis du risque de pauvreté la situation sur le marché du travail³, la configuration familiale et les transferts sociaux et fiscaux. Pour ce faire, l'analyse a été centrée exclusivement sur les personnes âgées de plus de 16 ans qui d'une part ont terminé leurs études et ne perçoivent pas de pensions de retraite, et qui d'autre part ont été en emploi ou au chômage la majeure partie de l'année, soit environ 26 millions d'actifs, afin d'écartier de l'analyse les personnes qui ne sont pas ou plus présentes sur le marché du travail (encadré 1).

Des risques de pauvreté monétaire plus importants pour les chômeurs...

Parmi ces 26 millions de personnes présentes la majeure partie de l'année sur le marché du travail, environ 1,3 million (soit 5 %) sont pauvres (tableau 1). Dans la source utilisée, le seuil de pauvreté monétaire est évalué à 654 € mensuels pour une personne

2. C'est typiquement le cas d'une partie des personnes qui sont qualifiées de travailleurs pauvres (C. Lagarenne et N. Legendre, 2000).

3. Parmi les études antérieures consacrées à ce thème, citons notamment celle de J.-M. Hourriez (2001) [5].

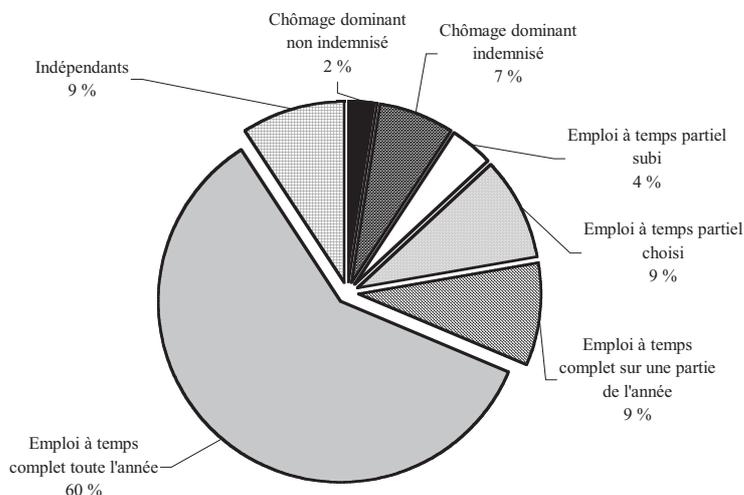
E•1

Le modèle de microsimulation Ines

Le modèle de microsimulation Ines s'appuie sur l'enquête Revenus fiscaux 2001, actualisée pour 2004, qui fournit un échantillon des revenus déclarés à l'administration fiscale. Les transferts sociaux et fiscaux sont imputés sur barèmes selon la législation de l'année 2004 [1]. Le niveau de vie disponible est évalué au niveau du ménage et tous les membres d'un ménage ont donc le même niveau de vie. Ce dernier correspond aux revenus initiaux augmentés des prestations sociales et diminués des prélèvements à la source, de l'impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi et de la taxe d'habitation, rapportés aux unités de consommation du ménage. Dans le cadre de cette étude, l'absence de l'allocation de solidarité spécifique et du mécanisme d'intéressement des minima sociaux dans le modèle, ajoutés à la difficulté d'isoler parfaitement les allocations chômage à partir des déclarations de revenus, limitent la portée des résultats pour les chômeurs, particulièrement lorsqu'ils sont en fin de droits, et pour les personnes qui cumulent de faibles revenus d'activité et la perception de minima sociaux.

Champ de l'étude

Le calendrier rétrospectif d'activité de l'Enquête revenus fiscaux fournit l'occupation principale de chaque individu au mois le mois sur une année entière (de janvier à décembre 2004 pour les 2/3 de l'échantillon, de mars 2004 à février 2005 pour le tiers restant, que l'on supposera être la situation représentative de l'année 2004). Les actifs retenus dans cette étude sont d'une part, les personnes qui ont terminé leur formation initiale et ne sont pas parties à la retraite au cours de l'année et d'autre part, qui ont occupé ou recherché un emploi au moins six mois au cours de l'année. Il est procédé à une catégorisation des actifs selon leur situation dominante dans l'année. Un premier groupe est constitué des personnes majoritairement au chômage que l'on peut distinguer selon qu'elles perçoivent une indemnisation ou non. Ensuite, parmi les personnes en situation dominante d'emploi, celles qui ont déclaré avoir travaillé au moins un mois en activité non salariée sont considérées comme des travailleurs indépendants. Les autres personnes sont donc salariées et distinguées en quatre groupes selon le temps de travail (partiel ou complet) qu'elles ont déclaré en mars 2004 et le nombre de mois travaillés dans l'année. Cependant, les personnes qui, d'une part ont déclaré un emploi à temps complet en mars 2004 et un nombre de mois travaillés sur l'année égal à douze et qui, d'autre part, ne perçoivent pas un revenu annuel compatible avec un temps plein sur toute l'année, figurent dans la catégorie « Emploi à temps complet sur une partie de l'année ». Le graphique ci-dessous donne la répartition des actifs retenus dans l'étude qui découle de cette catégorisation.



Sources : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004-Modèle Ines, calculs DREES.

seule⁴. La proportion de personnes pauvres varie bien évidemment selon la situation de ces dernières sur le marché du travail⁵. Ainsi, près de 40 % des chômeurs non indemnisés sont pauvres, contre 17 % des chômeurs indemnisés, proportion nettement supérieure au taux de pauvreté de l'ensemble des actifs. Parmi les personnes travaillant à temps partiel tout ou partie de l'année, et celles ayant travaillé à temps complet pendant moins de douze mois, 5 à 10 % vivent sous le seuil de pauvreté. Les salariés qui ont travaillé à temps complet toute l'année, situation de loin la plus fréquente qui concerne 60 % des actifs, ne sont pauvres que dans 1 % des cas. Enfin, 11 % des travailleurs indépendants sont concernés par la pauvreté monétaire, soit un taux supérieur à celui de l'ensemble des actifs.

... mais les personnes les moins bien loties sur le marché du travail ne sont pas toutes pauvres

Ainsi, et en dépit des liens importants qui existent entre situation individuelle sur le marché du travail et risque de pauvreté, tous les chômeurs ne sont pas pauvres, et certains travailleurs à temps complet toute l'année peuvent l'être. En effet, les chômeurs peuvent connaître des situations extrêmement différenciées, selon qu'ils sont indemnisés ou non, et selon le niveau de leur indemnisation, qui dépend elle-même

de la durée de leur activité et de leur rémunération antérieures. De même, les revenus des salariés à temps partiel diffèrent selon leur quotité de travail et le taux de rémunération horaire qu'ils perçoivent. Plusieurs appréciations du niveau des ressources tirées de l'exercice d'une activité professionnelle peuvent être envisagées avec des seuils exprimés en fonction du Smic, du salaire médian ou liées par exemple aux mesures d'allègements de charges sociales [3]. Par analogie avec la mesure de pauvreté monétaire, on estimera ici un seuil de « bas revenus sur le marché du travail » comme la demi-médiane des revenus nets d'activité et de remplacement⁶ des actifs considérés au niveau individuel. L'indemnisation du chômage et les préretraites sont ici pris en compte au titre des revenus d'activité et non des transferts sociaux. Une telle définition conduit à un seuil individuel de bas revenu d'activité et de remplacement de l'ordre des trois quarts d'un Smic (664 € mensuels), à savoir un niveau très proche du seuil de pauvreté monétaire ici considéré.

Près de 5 millions des actifs couverts par la présente étude disposent de revenus d'activité et de remplacement qualifiés de faibles au sens de ce seuil de « bas revenus » individuels. Cette proportion de 19 % apparaît donc bien supérieure au taux de pauvreté monétaire estimé à 5 % dans la population étudiée (tableau 1). Tous les actifs à bas revenu d'activité (ou de remplacement⁷) ne sont donc pas pauvres, une fois pris en compte les autres ressources du ménage et les transferts sociaux et fiscaux dont celui-ci bénéficie. Précisément, 77 % des actifs ayant de bas revenus d'activité ont un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, cette proportion atteignant près de 90 % pour les actifs employés à temps partiel sur une base hebdomadaire, et environ 61 % pour les chômeurs non indemnisés. A l'opposé, le risque d'être pauvre pour les personnes percevant un revenu d'activité supérieur à 75 % du Smic reste marginal puisqu'il concerne seulement une personne sur cent, mais celles-ci représentent tout de même près d'un actif pauvre sur six.

T
•01 un aperçu des liens entre situation sur le marché du travail, faibles revenus et pauvreté monétaire

	Proportion de personnes dont le revenu d'activité et de remplacement est inférieur à 75% du Smic	Taux de pauvreté monétaire	Proportion de personnes dont le revenu d'activité est inférieur à 75% du Smic et qui ne sont pas pauvres	Proportion de personnes dont le revenu d'activité est supérieur à 75% du Smic et qui sont pauvres
Ensemble des actifs	19 %	5 %	77 %	1 %
Chômage dominant non indemnisé	97 %	38 %	61 %	0 %
Chômage dominant indemnisé	60 %	17 %	75 %	4 %
Emploi à temps partiel subi	44 %	8 %	85 %	2 %
Emploi à temps partiel choisi	35 %	5 %	88 %	1 %
Emploi à temps complet sur une partie de l'année	51 %	10 %	82 %	2 %
Emploi à temps complet toute l'année	0 %	1 %	-	1 %
Indépendants	31 %	11 %	70 %	2 %

Champ : ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul.
Note : pour plus de précisions sur les catégories d'actifs, se reporter à l'encadré 1.
Sources : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES.

4. En France, le seuil et le taux de pauvreté monétaire sont publiés régulièrement par l'Insee à partir de la dernière Enquête Revenus fiscaux disponible : en 2003, la demi-médiane des niveaux de vie est de 645 € mensuels et le taux de pauvreté est de 6,3 %. Le seuil affiché dans cette étude ne doit pas être considéré comme un indicateur avancé de la pauvreté monétaire pour l'année 2004.

5. Pour la catégorisation des actifs selon la situation sur le marché du travail, se reporter à l'encadré 1.

6. Salaires, rémunération des travailleurs indépendants et professions libérales, allocations chômage, indemnités journalières et préretraites. Les revenus de remplacement sont donc ici considérés comme des revenus différés dans une logique assurancielle et non pas comme des transferts sociaux.

7. Dans la suite du texte, pour alléger l'écriture, cette précision pourra être omise.

La situation des personnes percevant des faibles revenus sur le marché du travail s'améliore considérablement lorsqu'elles vivent avec d'autres apporteurs de ressources

Comme le seuil individuel de bas revenu d'activité retenu dans cette étude est proche du seuil de pauvreté monétaire, les personnes percevant un revenu d'activité inférieur à 75 % du Smic seraient quasiment toutes pauvres si elles vivaient seules et ne bénéficiaient d'aucun transfert. Afin de comprendre pourquoi les personnes peuvent in fine voir leurs ressources passer au-dessus ou demeurer en dessous du seuil de pauvreté, il importe d'identifier les différents facteurs qui influent sur leur niveau de vie⁸.

Dans un premier temps, les personnes peuvent mettre en commun leurs ressources avec celles de leur conjoint si elles vivent en couple ou bénéficier

des ressources de leurs parents, lorsqu'elles n'ont pas encore quitté le domicile parental. A contrario, la présence d'enfants conduit, avant transferts sociaux, à diminuer le niveau de vie de chaque unité de consommation du ménage. Si l'on tient compte de ces facteurs liés à la situation familiale, c'est-à-dire des ressources initiales mises en commun dans le ménage et du nombre d'enfants de celui-ci, 59 % des actifs percevant un bas revenu d'activité passent au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui signifie que 41 % demeurent pauvres avant la prise en compte des transferts sociaux (graphique 1).

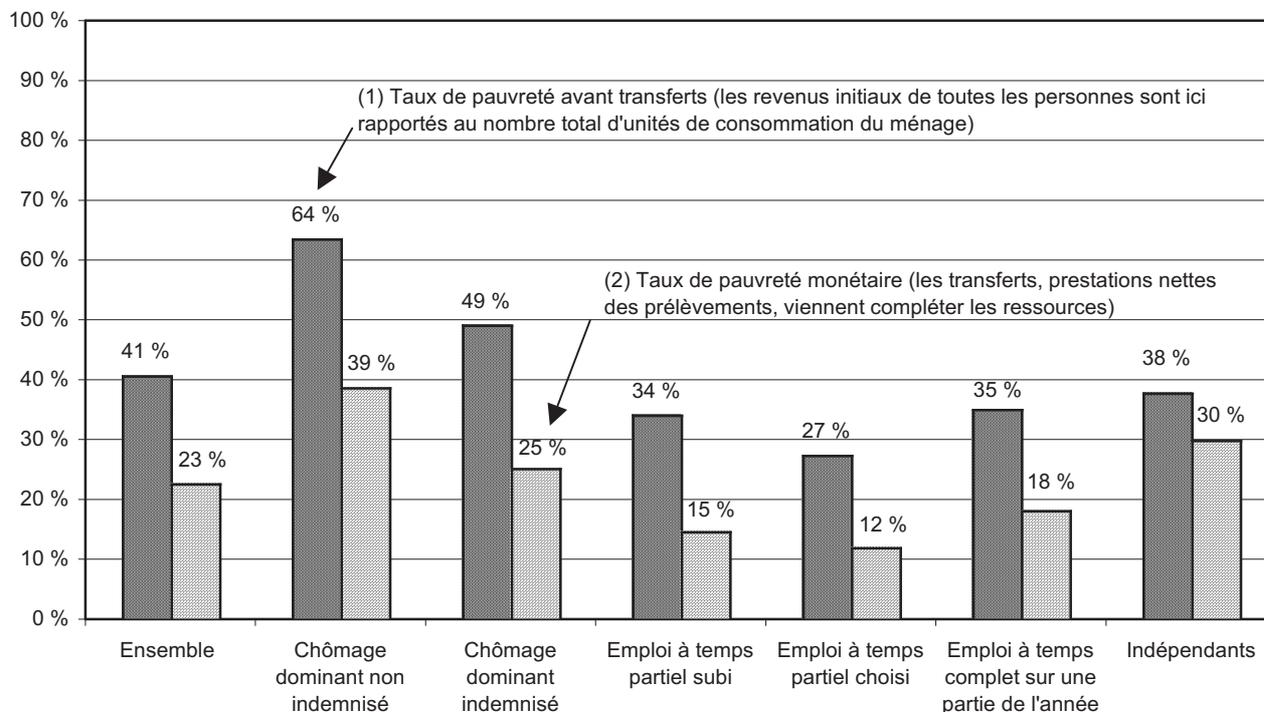
Par ailleurs, les prestations sociales, qui sont elles-mêmes pour partie liées aux situations familiales, occasionnent une amélioration sensible du niveau de vie des personnes percevant de bas revenus individuels d'activité, et une diminution de leur risque de pauvreté monétaire de 18 points environ, celui-ci s'établissant in fine à 23 % (graphique 1).

La vie en couple permet à plus des deux tiers des personnes à bas revenus d'activité d'échapper, avant transferts, à la pauvreté...

Une fois pris en compte les facteurs liés à la configuration familiale, 68 % des personnes qui perçoivent des revenus individuels inférieurs à 75 % du Smic et qui vivent en couple se situent au-dessus du seuil de pauvreté considéré dans l'étude (tableau 2). Au sein des couples, les situations d'emploi des deux conjoints peuvent, avec le développement de l'éducation et du travail féminins, avoir une certaine similitude,

8. La situation inverse existe également, mais elle est très peu fréquente : des personnes percevant un revenu d'activité supérieur à 75 % du Smic peuvent partager leur vie avec un conjoint dont les ressources sont faibles ou inexistantes et passer ainsi sous le seuil de pauvreté.

G 01 du risque de bas revenu individuel au risque de pauvreté monétaire : ensemble des actifs percevant des revenus d'activité inférieurs à 75 % du Smic



Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES.

les deux figures polaires étant le couple de deux personnes en emploi hautement qualifié et le couple de deux personnes sans emploi. Dans de nombreux cas néanmoins, les actifs qui perçoivent individuellement moins de 75 % du Smic disposent de ressources qui leur permettent d'échapper à la pauvreté, une fois prise en compte la situation de leur conjoint et leur nombre d'enfants à charge. En effet, en raison d'une répartition sexuée de l'activité domestique et professionnelle qui continue à prévaloir au sein des couples, les femmes peuvent travailler à temps partiel, voire cesser leur activité professionnelle alors que leur conjoint occupe un emploi à temps plein toute l'année. Les salariés à temps partiel peu rémunéré restent en effet le plus souvent des femmes vivant en couple avec des enfants (44 %), même si d'autres cas de figure (jeunes, femmes seules ou familles monoparentales) se rencontrent aussi fréquemment.

Lorsqu'il n'y a pas d'enfant dans le couple, le risque de pauvreté des actifs percevant un bas revenu individuel est essentiellement modulé par l'existence d'un autre apporteur de ressources au sein du ménage, qui permet à 78 % d'entre eux de se situer au-dessus du seuil de pauvreté (tableau 2). Cette proportion varie cependant de manière importante au détriment des chômeurs. Ainsi, le revenu du conjoint permet de franchir le seuil de pauvreté à 90 % des salariés à temps partiel mais à seulement 58 % des chômeurs non indemnisés.

Lorsque les actifs à bas revenu ont des enfants à charge, la mise en commun des ressources au sein du ménage leur permet moins souvent de franchir le seuil de pauvreté. Avant le bénéfice des transferts sociaux, le risque de pauvreté des actifs vivant en couple varie ainsi sensiblement selon leur nombre d'enfants à charge. Il est ainsi quasiment deux fois plus important (42 %) pour les actifs ayant à charge trois enfants et plus, que pour ceux qui n'ont pas d'enfant. En particulier, le taux de pauvreté avant transferts varie de 42 % pour les chômeurs non indemnisés vivant en couple sans enfant à près de

T • 02 risque de pauvreté avant transferts sociaux - actifs vivant en couple et percevant des revenus d'activité inférieurs à 75 % du Smic

	sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	ensemble des actifs qui vivent en couple
Ensemble des actifs	22 %	21 %	31 %	42 %	32 %
Chômeurs non indemnisés	42 %	40 %	59 %	69 %	58 %
Chômeurs indemnisés	28 %	28 %	39 %	48 %	39 %
Temps partiel subi	10 %	16 %	15 %	34 %	21 %
Temps partiel choisi	9 %	13 %	18 %	26 %	18 %
Temps complet sur une partie de l'année	22 %	16 %	27 %	43 %	33 %
Temps complet sur toute l'année	-	-	-	-	-
Indépendants	26 %	24 %	32 %	41 %	33 %

Note : le risque de pauvreté avant transferts sociaux est obtenu en comparant le niveau de vie initial du ménage (revenu avant transferts rapporté aux uc du ménage) au seuil de pauvreté évalué, dans notre étude, à 654 € mensuels. Sont comptabilisés les enfants présents dans le ménage et âgés de moins de 25 ans.

Champ : ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES.

70 % pour ceux qui ont une famille nombreuse à leur charge. Dans ce cas, si le nombre d'enfants présents dans le ménage contribue à accroître de manière importante le risque de pauvreté, l'insuffisance des ressources globales du ménage constitue cependant le premier facteur de risque. A l'inverse, seulement 9 % des travailleurs ayant choisi d'occuper un emploi à temps partiel et percevant de faibles revenus d'activité sont concernés, lorsqu'ils n'ont pas d'enfant, par la pauvreté avant transferts. Si trois enfants au moins sont présents dans le ménage, cette proportion passe à 26 %. Pour les salariés à temps partiel choisi, le risque de pauvreté est donc loin d'être négligeable lorsque leur nombre d'enfants à charge est important. Leur taux de pauvreté avant transferts demeure néanmoins plus faible que celui des autres actifs en couple avec enfants.

Pour les personnes sans conjoint, la faiblesse des revenus d'activité est, avant prise en compte des transferts, synonyme de pauvreté dans neuf cas sur dix

Les actifs sans conjoint (célibataires sans enfant ou parents isolés) doivent

généralement compter uniquement sur leurs propres ressources pour assurer les besoins de leur ménage. Dès lors qu'ils perçoivent de faibles revenus d'activité, ils sont donc très majoritairement pauvres (87 %), avant l'apport des transferts sociaux, d'autant qu'une partie d'entre eux ont des enfants à charge. Les ressources complémentaires, telles que les pensions alimentaires ou les revenus issus de la détention d'un patrimoine, ainsi que les revenus d'activité éventuellement perçus par des jeunes actifs présents dans le ménage, permet néanmoins à 13 % d'entre eux de disposer d'un niveau de vie initial supérieur au seuil de pauvreté (tableau 3).

Les situations sont peu contrastées selon que des enfants sont présents ou pas dans le ménage, même si les risques sont légèrement plus élevés pour les parents isolés, toutes situations sur le marché du travail confondues. Le risque de pauvreté avant l'apport des transferts sociaux concerne 86 % des célibataires sans enfant et 90 % des parents isolés. Pour ces derniers, même si 13 % vivent avec de jeunes actifs percevant des revenus d'activité, les ressources globales du ménage demeurent insuffisantes, avant transferts, pour les faire échapper à la pauvreté.

T
• 03**risque de pauvreté avant transferts sociaux - actifs ne vivant pas en couple et percevant des revenus d'activité inférieurs à 75 % du Smic**

	Célibataires sans enfant	Parents isolés	Ensemble	Personnes hébergées dans un autre ménage
Ensemble des actifs	86 %	90 %	87 %	28 %
Chômeurs non indemnisés	90 %	95 %	92 %	54 %
Chômeurs indemnisés	91 %	90 %	90 %	24 %
Temps partiel subi	90 %	91 %	90 %	23 %
Temps partiel choisi	82 %	86 %	83 %	16 %
Temps complet sur une partie de l'année	83 %	88 %	84 %	19 %
Temps complet sur toute l'année	-	-	-	-
Indépendants	78 %	81 %	78 %	32 %

Note : le risque de pauvreté avant transferts sociaux est obtenu en comparant le niveau de vie initial du ménage (revenu avant transferts rapporté aux uc du ménage) au seuil de pauvreté évalué, dans notre étude, à 654 € mensuels. Le nombre d'enfants comptabilise les enfants qui sont présents dans le ménage et âgés de moins de 25 ans.

Champ : ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES.

Les jeunes actifs qui perçoivent de bas revenus individuels sont protégés de la pauvreté lorsqu'ils sont hébergés chez leurs parents

Plus souvent en situation de chômage ou d'emploi à temps incomplet que les autres actifs, un tiers des jeunes vivant au domicile de leurs parents perçoivent un faible revenu d'activité ou de remplacement⁹. Le fait de pouvoir bénéficier des ressources parentales, voire d'autres membres du ménage, permet néanmoins à une large proportion de ces jeunes d'échapper à la pauvreté : ils ne sont que 28 % à vivre sous le seuil de pauvreté avant transferts lorsque les ressources des parents sont prises en considération, ainsi que les autres enfants vivant au domicile du ménage (tableau 3).

Avant prise en compte des transferts, les chômeurs pâtissent à la fois de faibles revenus individuels et de l'absence plus fréquente de conjoint...

Si l'on revient à une décomposition de la population étudiée selon les positions sur le marché du travail, ce sont les chômeurs qui, de loin, connaissent

les situations les moins favorables : leur taux de pauvreté avant transferts est respectivement de 64 % ou de 49 %, selon qu'ils sont indemnisés ou non. En effet, leur revenu individuel est en moyenne en dessous de celui des autres actifs à bas revenu (respectivement 241 € et 309 € par mois en moyenne). Par ailleurs, étant plus fréquemment célibataires (avec ou sans enfants), la faiblesse de leurs revenus initiaux est moins souvent améliorée par l'apport d'autres ressources au sein du foyer. Certains d'entre eux peuvent bénéficier de ressources supplémentaires lorsqu'ils sont hébergés chez leurs parents, mais ce cas de figure ne suffit pas à compenser un risque de pauvreté avant transferts très nettement supérieur aux autres actifs.

... tandis que les travailleurs faiblement rémunérés sont environ un tiers à être touchés par la pauvreté

Le taux de pauvreté avant transferts des personnes faiblement rémunérées travaillant à temps incomplet dans l'année, qu'il s'agisse de temps partiels hebdomadaires ou de temps complet sur une partie de l'année seulement, est de 32 % en moyenne. Les revenus indi-

viduels de ces personnes, de 388 € en moyenne, sont globalement supérieurs à ceux des chômeurs.

Une grande partie d'entre elles bénéficient en outre de l'apport d'autres ressources : celles du conjoint pour près de 70 % des personnes à bas salaire travaillant à temps partiel, et celles du conjoint ou des parents pour respectivement 56 et 31 % des actifs à temps complet n'ayant travaillé qu'une partie de l'année. Les deux tiers de ces actifs ont certes des enfants à charge et peuvent de ce fait voir leur niveau de vie diminuer, mais pas plus fréquemment que les chômeurs. Quant aux travailleurs indépendants qui retirent de faibles ressources de leur activité professionnelle, ils vivent en couple dans 82 % des cas. Pour autant, leur taux de pauvreté avant transferts s'élève à 38 %.

Les transferts sociaux jouent un rôle important pour réduire le risque de pauvreté

Les prestations sociales – prestations familiales, minima sociaux et aides au logement – permettent par ailleurs à une fraction importante des actifs dont les faibles revenus d'activité les conduisent à la pauvreté avant transferts, de sortir de cette situation. Le taux de pauvreté des personnes à bas revenu d'activité et de remplacement diminue en effet de 18 points lorsque l'on tient compte des transferts sociaux, passant de 41 à 23 % (tableau 4).

La baisse du taux de pauvreté induite par les transferts est particulièrement importante parmi les chômeurs à bas revenu, de l'ordre de 25 points environ, même s'ils conservent au bout du compte le risque de pauvreté le plus élevé. L'intensité de la pauvreté¹⁰ passe également de 64 % à 17 % chez les chômeurs non indemnisés, soit un taux égal à celui observé pour l'ensemble des

9. Les enfants représentent la quasi-totalité des actifs hébergés dans un autre ménage. Les trois-quarts d'entre eux sont âgés de moins de trente ans et n'ont donc, dans la plupart des cas, pas encore acquis leur autonomie résidentielle.

10. L'intensité de la pauvreté mesure l'écart relatif entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

T • 04 **taux de pauvreté monétaire - impact des transferts sociaux**

	Actifs percevant un revenu d'activité < 654 € mensuels							
	Actifs vivant en couple			Actifs ne vivant pas en couple			Personnes hébergées dans un autre ménage	Ensemble
	sans enfant	avec enfant(s)	ensemble	sans enfant	parents isolés	ensemble		
Ensemble des actifs	16% (-6)	20% (-17)	19% (-14)	57% (-29)	40% (-50)	51% (-36)	11% (-16)	23% (-18)
Chômeurs non indemnisés	34% (-9)	39% (-25)	37% (-21)	80% (-10)	47% (-47)	64% (-28)	25% (-29)	39% (-25)
Chômeurs indemnisés	15% (-13)	21% (-22)	19% (-20)	58% (-33)	40% (-50)	51% (-39)	8% (-16)	25% (-24)
Temps partiel subi	7% (-4)	11% (-16)	10% (-12)	41% (-49)	40% (-51)	40% (-50)	6% (-17)	15% (-19)
Temps partiel choisi	6% (-3)	9% (-13)	10% (-9)	46% (-36)	28% (-58)	40% (-43)	6% (-10)	12% (-15)
Temps complet sur une partie de l'année	16% (-6)	18% (-19)	17% (-15)	51% (-32)	40% (-48)	48% (-37)	7% (-11)	18% (-7)
Temps complet sur toute l'année	-	-	-	-	-	-	-	-
Indépendants	23% (-3)	28% (-9)	26% (-7)	67% (-11)	49% (-32)	64% (-14)	19% (-13)	30% (-8)

Note : le taux de pauvreté monétaire est obtenu en comparant le niveau de vie disponible du ménage (revenu après transferts rapporté aux uc du ménage) au seuil de pauvreté évalué, dans notre étude, à 654 € mensuels. Les chiffres entre parenthèses mesurent la baisse en points du risque de pauvreté suite à la prise en compte des transferts sociaux.

Champ : ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs Drees.

actifs pauvres. Les personnes ayant travaillé à temps partiel dans l'année bénéficient également d'une diminution importante de leur taux de pauvreté suite aux transferts, de l'ordre de 15 à 19 points suivant les modalités d'organisation de leur temps de travail. Pour les autres actifs qui perçoivent de faibles revenus d'activité, qu'il s'agisse des travailleurs indépendants ou des salariés ayant travaillé à temps complet pendant moins de douze mois, les transferts sociaux ont une moindre contribution à la diminution du risque de pauvreté, respectivement de 8 et 7 points.

Le rôle des transferts sociaux vis-à-vis du risque de pauvreté varie toutefois beaucoup selon la situation familiale des personnes. Les prestations familiales jouent par exemple un rôle considérable dans l'amélioration du niveau de vie des familles, notamment les plus modestes, et contribuent à l'atténuation des risques de pauvreté des ménages avec enfants. Les minima sociaux, quant à eux, améliorent le niveau de vie des allocataires, mais leurs barèmes permettent rarement de franchir le seuil

de pauvreté. Enfin, les aides au logement peuvent jouer un rôle appréciable dans toutes les configurations familiales, avec ou sans enfants.

Le taux de pauvreté diminue ainsi, lorsque l'on tient compte des transferts sociaux, de 14 points pour les personnes percevant des bas revenus d'activité et vivant dans des ménages sans enfant, mais de 20 points lorsque des enfants sont présents dans le ménage.

Le rôle des prestations familiales s'avère particulièrement important pour les parents isolés ayant de bas revenus : leur taux de pauvreté passe ainsi de 90 % avant transferts à 40 % après leur prise en compte, alors qu'il passe de 86 à 57 % pour les personnes isolées n'ayant pas d'enfants.

Pour les personnes vivant en couple, l'amélioration du niveau de vie s'avère assez faible lorsqu'il n'y a pas d'enfants à charge (leur taux de pauvreté passant de 22 % à 16 %), tandis que le taux de pauvreté des personnes à bas revenu vivant en couple avec des enfants diminue de 17 points, passant de 37 à 20 %.

Si un actif sur cinq perçoit un faible revenu d'activité, 4 % sont en situation de pauvreté monétaire, un peu plus de 3 % y échappent grâce aux transferts et 11 % grâce aux ressources complémentaires d'autres membres du ménage

Au bout du compte, parmi les 26 millions d'actifs considérés dans l'étude, 81 % perçoivent des revenus individuels d'activité supérieurs à 75 % du Smic, et 19 % des revenus inférieurs. Parmi les premiers, seuls 1 % sont pauvres, mais 3 % sont sortis de la pauvreté grâce aux transferts sociaux, notamment des salariés à temps partiel. Sur les 19 % d'actifs qui perçoivent un faible revenu d'activité, 4 % sont en situation de pauvreté. Un peu plus de 3 % ont certes de faibles revenus mais les transferts sociaux leur ont permis de franchir le seuil de pauvreté monétaire ; enfin, environ 11 % des actifs retirent de faibles ressources de leur activité professionnelle mais ils vivent avec un conjoint ou des parents qui leur permettent d'avoir un niveau de vie supérieur

au seuil de pauvreté grâce à l'apport d'autres revenus au sein du ménage (tableau 5).

Toutes positions sur le marché du travail confondues, leur composition familiale permet donc à 61 % des actifs percevant moins de 75 % du Smic de franchir le seuil de pauvreté, tandis que les transferts sociaux sont décisifs dans 17 % des cas, et que 22 % d'entre eux demeurent pauvres (graphique 2). Pour les chômeurs disposant de faibles revenus, la contribution liée à la situation familiale est

relativement plus faible. Ainsi, 36 % des chômeurs non indemnisés passent au-dessus du seuil de pauvreté grâce aux autres apporteurs de ressources du ménage, 25 % grâce à l'apport des transferts sociaux, et par conséquent 39 % demeurent pauvres in fine. Leur situation familiale apporte au contraire un soutien important aux salariés à temps partiel percevant de faibles revenus d'activité, puisque les ressources perçues au sein du ménage permettent à environ sept sur dix d'entre eux de franchir le seuil de pauvreté. Enfin, les

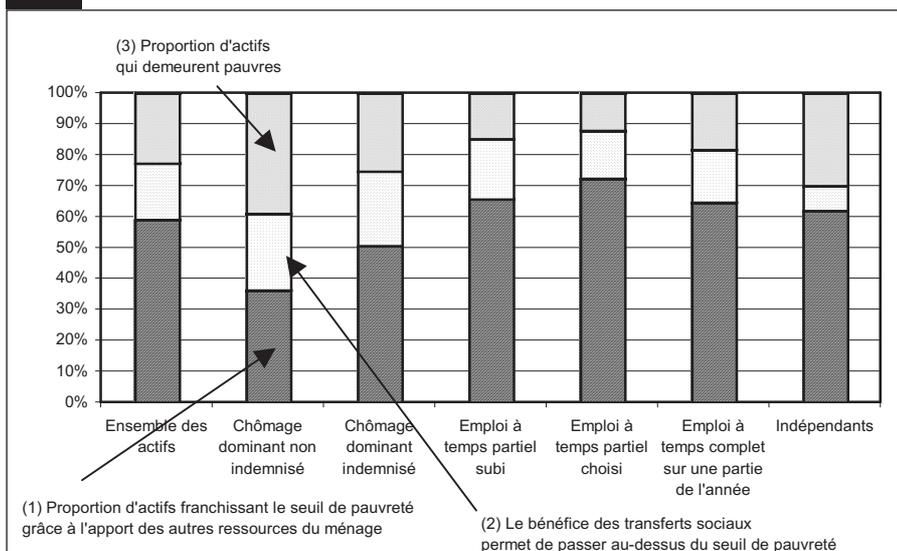
travailleurs indépendants et les salariés ayant occupé un emploi à temps complet pendant moins de douze mois sont dans une situation intermédiaire : si plus de 60 % bénéficient de ressources complémentaires au sein de leur ménage qui leur permettent de disposer d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, ils retirent un moindre avantage des transferts sociaux, de sorte que la proportion de ceux qui restent pauvres n'est pas négligeable (30 % en particulier pour les travailleurs indé-

T 05 du revenu d'activité et de remplacement à la pauvreté monétaire des actifs selon leur situation sur le marché du travail

	actifs percevant moins de 75% du Smic			actifs percevant plus de 75% du Smic			Ensemble
	pauvres avant et pauvres après transferts	pauvres avant mais non pauvres après transferts	non pauvres ni avant ni après transferts	pauvres avant et pauvres après transferts	pauvres avant mais non pauvres après transferts	non pauvres ni avant ni après transferts	
Ensemble des actifs	4 %	3 %	11 %	1 %	3 %	77 %	100 %
Chômage dominant non indemnisé	38 %	24 %	35 %	0 %	0 %	2 %	100 %
Chômage dominant indemnisé	15 %	15 %	31 %	2 %	3 %	35 %	100 %
Emploi à temps partiel subi	6 %	9 %	29 %	1 %	4 %	51 %	100 %
Emploi à temps partiel choisi	4 %	5 %	25 %	1 %	2 %	62 %	100 %
Emploi à temps complet sur une partie de l'année	9 %	9 %	33 %	1 %	3 %	44 %	100 %
Emploi à temps complet toute l'année	0 %	0 %	0 %	1 %	3 %	96 %	100 %
Indépendants	9 %	2 %	19 %	2 %	2 %	66 %	100 %

Champ : ensemble des actifs appartenant à des ménages dont le revenu primaire est positif ou nul.
Sources : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES.

G 02 contributions respectives de la composition familiale et des transferts sociaux dans le risque de pauvreté des actifs faiblement rémunérés



Source : INSEE-DGI, enquête Revenus fiscaux 2001 actualisée 2004- Modèle Ines, calculs DREES..

Bibliographie

- [1] Albouy V., Bouton F., Le Minez S., Pucci M. (2003), « Le modèle de microsimulation Ines : un outil d'analyse des politiques socio-fiscales », Dossiers solidarité et santé, DREES, n° 3, juillet-septembre.
- [2] Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A. (2005), « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », Etudes et résultats, DREES, n° 389, mars.
- [3] Audenis C., Laïb N., Roux S. (2002), « L'évolution de l'emploi faiblement rémunéré au cours des dix dernières années », in L'économie française 2002-2003, INSEE.
- [4] Courtioux P., Laïb N., Le Minez S., Mirouse B. (2005), « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par microsimulation. Etudes et résultats, DREES, n° 408, juin.
- [5] Hourriez J.-M. (2001), « Avoir un emploi et être pauvre. Bas salaires, sous-emploi et chômage, quels liens avec la pauvreté ? », France portrait social, INSEE.
- [6] Lagarenne C., Legendre N. (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », Economie et statistique, Insee, n° 335.
- [7] Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006.